

2025

# ÉLECTIONS

## AU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FAE

Dans le respect de la procédure électorale, le comité des élections vous informe qu'à la suite de la période d'annonce de candidatures, qui s'est terminée le 6 mai dernier, aux sept (7) postes du Comité exécutif de la FAE pour le triennat 2025-2028, les personnes candidates suivantes sont élues sans opposition :

- ✓ **Madame France-Dominique Béland** du Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides (SEBL) au poste de vice-présidence à la vie pédagogique;
- ✓ **Monsieur Daniel Gauthier** du Syndicat de l'enseignement de la région de Québec (SERQ) au poste de vice-présidence à la négociation;
- ✓ **Madame Catherine Renaud** de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal (APPM) au poste de vice-présidence aux relations du travail;
- ✓ **Madame Annie-Christine Tardif** du Syndicat de l'enseignement de la région de Québec (SERQ) au poste de vice-présidence à la vie professionnelle.

Il y aura élection aux trois (3) autres postes dont les personnes candidates sont les suivantes :

### PRÉSIDENTE

**Madame Catherine Beauvais-St-Pierre** de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal (APPM);

**Madame Mélanie Hubert** du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM).

### VICE-PRÉSIDENTE À LA VIE POLITIQUE

**Monsieur Patrick Bydal** du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais (SEO);

**Madame Marie Contant** de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal (APPM).

### VICE-PRÉSIDENTE AU SECRÉTARIAT, À LA TRÉSORERIE ET À L'ADMINISTRATION

**Monsieur Martin LeClerc** de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal (APPM);

**Madame Sophie Veilleux** du Syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska.

La campagne électorale débutera le lundi 12 mai et se terminera à 23 h 59 la veille du scrutin, soit le jeudi 26 juin 2025 (article 5.3 du Règlement général du Congrès). Le comité des élections souligne que la campagne électorale est l'ensemble des faits et gestes posés par les personnes qui se portent candidates à un poste du Comité exécutif et par les membres de la Fédération qui prennent position quant à ces candidatures. Toutes et tous doivent mener une campagne respectueuse des personnes et des idées. Pendant cette période, aucun objet promotionnel autre que ce qui est prévu à la procédure électorale n'est autorisé.

Par ailleurs, le comité des élections transmettra aux présidences des organismes affiliés la liste des personnes représentantes des personnes candidates autorisées à représenter ces dernières.

Syndicalement vôtre,



Michel Paquette  
Président  
Comité des élections

ÉLECTIONS  
ÉLECTIONS

Fae

Fédération  
autonome de  
l'enseignement